

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 MAI 2022

**Présents** : Manuel ARRAGAIN, Yvan JAYET, Michèle LAMBERT, Thibault LEFEBVRE, Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET, Manuel THOMAS, Aurélia TRUNFIO, Mélanie ZIZZO.

**Pouvoirs** : Amaury FARGES donne pouvoir à Aurélia TRUNFIO, Jacques PERRILLAT-BOITEUX donne pouvoir à Manuel ARRAGAIN

Le précédent compte-rendu est validé.

Michèle LAMBERT est désignée secrétaire de séance.

Proposition d'ajout à l'ordre du jour : décision modificative n°1. Les conseillers ne formulent pas d'objection à cet ajout.

### **1 - Délibération : demande aides régionales**

Monsieur le Maire rappelle qu'il sollicite régulièrement la conseillère régionale du secteur en ce qui concerne les possibilités de financement de nos projets.

A ce propos, la région Auvergne Rhône-Alpes présente cette semaine ses nouveaux dispositifs pour accompagner financièrement les communes rurales. Sous réserve que ces projets soient éligibles aux dispositifs mis en place, il est proposé de déposer des dossiers de demande pour les deux projets suivants :

- Rénovation des vitraux et de l'accès au clocher de l'église
- Projet cimetière (volet rénovation du mur).
- Projet réfection salle de classe et pose de volets roulants

**Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :**

- **D'approuver le dépôt de deux dossiers pour les projets proposés,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande correspondants.**

### **2 - Délibération : Convention de financement Grand Lac (fond de concours)**

Monsieur le Maire indique que l'agglomération Grand Lac renouvelle le dispositif des fonds de concours qui permet à chaque commune de l'agglomération de bénéficier d'une aide financière de 10 000 € qui peut être affectée à tout projet d'investissement.

Compte-tenu des projets en cours il est proposé de solliciter le fonds de concours de Grand Lac sur le projet d'aménagement du cimetière.

**Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :**

- **D'approuver la sollicitation à hauteur de 10 000 € du fonds de concours de Grand Lac pour l'aménagement du cimetière,**
- **Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches dans ce sens.**

*Manuel ARRAGAIN rejoint la séance à 20h20.*

*Mélanie ZIZZO rejoint la séance à 20h25.*

### **3 - Délibération : Convention SDES Audit énergétique**

Manuel ARRAGAIN rappelle les audits et études en cours, en partenariat avec Grand lac et le SDES, concernant l'amélioration des « performances énergétiques » de nos bâtiments.

A ce titre, un bureau d'études mandaté par Grand Lac a travaillé sur l'opportunité d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes. Le compte-rendu de cette étude sera fait le jeudi 19 Mai (réunion en mairie à 9h45 ouverte à tous les conseillers).

De leur côté, les techniciens du SDES ont travaillé sur les pistes possibles pour réaliser des économies d'énergie sur le bâtiment mairie / école / salle multiservices.

Ils ont identifié deux plans d'actions possibles : l'un est constitué de petites actions pouvant être mises en œuvre rapidement, le second, de plus grande ampleur (travaux estimés à 110 000 € y compris changement de l'actuelle chaudière fioul en fin de vie, finançables entre 50 et 70%) permettant de réduire les consommations d'énergie du bâtiment de 50% et les émissions de CO<sup>2</sup> de 90%. Ce rapport pourra servir de base à une réflexion à mener à moyen terme.

L'action des techniciens du SDES avait fait l'objet d'une convention dont le délai est dépassé du fait de nombreux événements indépendants de la volonté des deux parties (Covid, absence du technicien suite à accident, etc.).

Aussi, il est proposé de prolonger la durée de la convention initiale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :**

- **Approuve le prolongement de la convention avec le SDES concernant l'audit du bâtiment mairie – école – salle multiservices**
- **Autorise le maire à signer un avenant à la convention initiale pour prolonger sa durée.**

### **4- Décision modificative n°1 (point ajouté à l'ordre du jour)**

Manuel ARRAGAIN rappelle l'opération de récupération de la TVA sur les travaux Guinguette qui va nécessiter un gros travail administratif dès le mois de mai.

Le lien avec les services de la Trésorerie d'Aix les Bains et les services fiscaux ont permis de bien identifier les actions à mener.

Lors de ces échanges il a été constaté que le budget primitif avait prévu des crédits au chapitre 041 (chapitre d'ordre) en ce qui concerne les mandats qui seront à réémettre.

Il est nécessaire de mettre en cohérence le budget en inscrivant les crédits correspondants en dépenses et en recettes au chapitre 21 (chapitre réel).

Il est donc proposé :

- De diminuer de 530 000 € le compte 21318 au chapitre 041,
- D'augmenter d'autant le même compte 21318 au chapitre 21.

**Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative proposée**

## **Questions diverses :**

**Planning bureau élections législatives :** il est demandé aux conseillers de faire part de leurs disponibilités pour les deux tours du scrutin des 12 et 19 juin. L'équipe sera renforcée par des habitants volontaires.

**Arbres élagage montée de la Commanderie :** la mairie a reçu un courrier de riverains demandant à la mairie d'intervenir pour la coupe d'arbres menaçants leur propriété dans la montée au hameau Mollard Dessus.

La commune a écrit aux propriétaires de la parcelle présumée, ceux-ci ont mis en doute le fait que les arbres soient sur leur propriété. En effet, sur le terrain, la situation est peu claire. Il est nécessaire de régler rapidement cette situation : les riverains concernés alertent la mairie depuis plusieurs années et la menage concerne également la voie communale.

La Commune propriétaire d'une des parcelles présumées, fera rapidement procéder à une intervention pour régler ce problème.

**Cérémonie du 08 mai 2022 :** l'ensemble de la population est convié à 11h au monument aux morts. Les membres du conseil sont vivement invités à participer et à aider à l'organisation.

**Toilettes sèches Guinguette :** la période initiale de gratuité de l'entretien par l'entreprise Sanisphère étant achevée, le Maire indique qu'un contrat d'entretien pour 650 € HT doit être signé.

**Guinguette :** l'actuel gérant souhaite toujours céder sa société SAS La Guinguette, signataire du contrat de DSP. Il est rappelé que si une certaine souplesse a été observée dans la mise en œuvre de toutes les clauses du contrat en période de Covid, la normalisation de la situation sanitaire impose de faire respecter scrupuleusement l'accord signé, notamment en ce qui concerne les services à la population et les engagements pris auprès des financeurs. Après l'abandon du couple intéressé qui avait fait part de son intérêt et rencontré la municipalité, plusieurs repreneurs potentiels se sont manifestés auprès du gérant, et sont en discussion avec lui pour la reprise de la société et du matériel.

Un point est prévu avec le gérant Lundi 9 Mai 2022 à 9h00 en mairie.

Le potentiel repreneur sera reçu en mairie dès que l'actuel gérant aura officiellement informé la mairie de sa volonté de céder.

**Cimetière :** Manuel ARRAGAIN rappelle l'envoi à tous les membres du conseil du dossier élaboré par les maîtres d'œuvre qui préparent un avant projet, sur lequel il n'a eu que très peu de retours. Les membres du conseil sont invités à faire part de leur avis car un retour doit être fait dès la fin de semaine pour permettre aux bureaux d'études de respecter le planning initialement fixé.

**La séance est levée à 22h.**

**Date prochain Conseil Municipal : Mercredi 1<sup>er</sup> juin à 20h, à confirmer.**